

Délibération n° BUR. – 26 – 18 juillet 2023 – Avis relatif à la signature de l’avenant n°7 à la convention nationale des sages-femmes libérales.

Par lettre en date du 11 juillet 2023, notifiée par courriel le même jour, la Direction générale de l’UNCAM a invité l’UNOCAM, en application de l’article L. 162-15 du code de la sécurité sociale, à faire connaître son intention de devenir signataire de l’avenant n°7 à la convention nationale des sages-femmes libérales conclu entre l’Union nationale des caisses d’assurance maladie (UNCAM) et l’ONSSF et l’UNSSF.

L’UNOCAM considère que cet avenant constitue une étape importante en faveur d’une meilleure reconnaissance du rôle et de la place des sages-femmes libérales. Il prévoit plusieurs dispositions visant à conforter cette profession comme acteur majeur de la santé et de la prévention des femmes et à mieux valoriser leur activité.

L’UNOCAM relève qu’il se traduit par un investissement inédit en faveur de cette profession et rappelle que, hors régime « maternité » de prise en charge intégrale par l’Assurance maladie obligatoire, les organismes complémentaires santé participeront à la prise en charge du ticket modérateur de certains actes à hauteur de 30% dans le cadre des contrats « responsables ».

De manière générale, l’UNOCAM observe que l’élargissement des compétences des sages-femmes libérales et leur rôle accru dans le suivi tout au long de la vie se traduiront par un co-financement par l’AMO et les AMC des actes de prévention et de suivi dans les règles de droit commun, hors régime « maternité ».

L’UNOCAM est en accompagnement de ces évolutions visant à s’appuyer davantage sur les sages-femmes pour favoriser l’accès aux soins et à mieux valoriser leur intervention auprès des patients. En cohérence avec ce positionnement, elle est depuis janvier 2022 signataire de la convention avec cette profession.

Dans le prolongement de ses précédents avis, l’UNOCAM décide de signer l’avenant n°7 à la convention nationale des sages-femmes libérales.

Délibération adoptée à l’unanimité